



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 224-2024

Décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 100 000\$ relatif à l'achat d'équipement incendie, d'équipement de voirie et des travaux de réfections de bâtiment municipaux

Avis public est par les présentes données que lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024, le conseil a adopté le règlement d'emprunt 224-2024 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 100 000\$ relatif à l'achat d'équipement incendie, d'équipement de voirie et des travaux de réfections de bâtiment municipaux.

Le règlement 224-2024 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 20 mars 2024 et par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation le 17 avril 2024

Le règlement entre en vigueur le 25 avril 2024 et peut être consulté au bureau administratif de la municipalité aux heures normales de bureau ainsi que sur le site internet.

Donné à Port-Menier, Île-d'Anticosti, ce 25^e jour du mois d'avril 2024.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 25^e jour du mois d'avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois d'avril 2024

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière